



Cotsation preleve sur la retraite Rds csg

Par **RIMBAUD CLAUDE**, le 11/01/2017 à 09:12

pourquoi j'ai eu un prélèvement CSG RDS en 2016 de 30 euros et ensuite en 2017 encore 30 euros ma retraite se retrouve réduite de 60 euros en 2 ans

pourquoi votre message ne comporte pas de formules de politesse exigées par les conditions générales d'utilisation de ce site ?

Par **fabrice58**, le 11/01/2017 à 14:01

En dehors d'être polie, si vous voulez qu'on vous réponde, il faut connaître le montant du revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu de 2016, avec le nombre de parts.

Votre demande ne concerne de toute façon pas le droit du travail.

Par **RIMBAUD CLAUDE**, le 11/01/2017 à 17:44

bien merci de votre réponse j'ai eu un revenu fiscal pour l'année 2014 DE 13412 euros donc pour l'année 2016 MA RETRAITE est passée de 930 euros à 900 euros après déduction CSG RDS maintenant pour l'année 2015 mon revenu fiscal est de 14814 euros pour l'année 2017 ma retraite passe de 900 euros à 870 euros je vous remercie de votre réponse et excusez-moi pour le message précédent

Par **P.M.**, le 11/01/2017 à 18:02

Bonjour,

Comme cela vous a été dit, ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Comme votre revenu fiscal des impôts de 2016 sur les revenus de 2015 est supérieur à 14 375 € pour une part, la CSG est passée de 3,8 à 6,6 %, vous cotisez maintenant à la CASA pour 0,3 % et sur la retraite complémentaire vous cotisez à l'Assurance Maladie pour 1 %... Le seuil pour l'année précédente était de 13 956 €...